

Monsieur Alain BOYRON

Le GRAND-BOURG, le 21 octobre 2021

Commissaire enquêteur

Moulin de la Roche

23240 - LE GRAND BOURG

PREFECTURE DELA CREUSE

Bureau des procédures d'intérêt public

Place Louis LACROCCQ

23000 - GUERET

Objet : Prolongation de l'enquête publique pour défaut d'affichage – projet de centrale photovoltaïque sur la commune de BOURGANEUF.

Madame la Préfète,

Par décision du 04 octobre 2021, le Président du Tribunal Administratif de Limoges m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur afin de conduire l'enquête publique relative à la demande d'un permis de construire concernant la construction d'une centrale solaire sur la commune de Bourganeuf.

L'Arrêté Préfectoral portant ouverture de l'enquête publique a été publié en date du 11 octobre 2021.

Le début de l'enquête est fixé au mardi 02 novembre 2021, et la fin au vendredi 03 décembre 2021.

Conformément à l'article 5 du présent arrêté, pris en application de l'article R 23-11 du Code de l'Environnement, l'affichage administratif ainsi que l'affichage sur les lieux du projet, devait être réalisé par le Maire ainsi que par le porteur de projet, **15 jours avant le début de l'enquête, soit au plus tard le samedi 16 octobre 2021.**

Etablissement des faits :

Bien que le contrôle de l'affichage réglementaire n'incombe pas aux commissaires enquêteurs, il est par principe procédé à sa vérification.

A cet effet, le samedi 16 octobre 2021, je me suis rendu sur les lieux du projet :

Au départ de Bourganeuf, j'ai emprunté la D8 en direction de Royère de Vassivière, jusqu'à sa jonction avec la D36.

J'ai pris ensuite la D36 jusqu'au bourg de Mansat la Courrière.

Ensuite, à partir de la D36, j'ai emprunté la route communale qui rejoint la D941, puis j'ai refait le trajet en sens inverse.

Sur ce circuit routier qui contourne pratiquement la zone du projet, aucun panneau d'affichage n'a été posé, ni en bordure de route, ni aux carrefours ou points d'accès au site, ni dans les villages ou hameaux les plus concernés.

Le lundi 18 octobre 2021, j'ai informé de ce fait par téléphone Monsieur Marceau LEROUX, chef de projet, qui m'a confirmé que l'affichage avait été réalisé en collaboration avec la municipalité, le vendredi 15 octobre 2021, et que deux panneaux avaient bien été posés, et à cet effet m'a transmis par messagerie le mercredi 20 octobre 2021, au soir, les deux photos en question, mais sans que je puisse identifier l'endroit où elles avaient été posées.

Malgré tout, le jeudi 21 octobre 2021, dans la matinée, je me reporte sur les lieux et effectue une seconde fois le même parcours, mais en empruntant la D941 jusqu'à l'entrée de la ville de Bourgneuf (aucun panneau visible sur cette partie), jusqu'à sa jonction avec la D 37, qui rejoint la D8, quelques centaines de mètres plus loin.

C'est en empruntant donc cette route, à une centaine de mètres du carrefour, que j'ai pu effectivement constater la présence d'un panneau d'affichage réglementaire.

Soit, en ce qui concerne l'affichage sur site, je n'ai constaté la présence que d'un seul panneau d'affichage, sur la totalité du circuit routier qui contourne l'ensemble du site, soit sur une distance d'environ 8 km.

Je me suis ensuite rendu à la mairie de Bourgneuf où j'ai pu constater que l'affichage administratif n'avait pas été réalisé, ni sur le panneau extérieur, ni sur les panneaux publicitaires de la ville.

A cet égard ne subsistait que l'affichage d'une enquête publique similaire qui s'est déroulée en été.

La personne responsable du dossier étant absente, j'ai informé de ce fait, les personnes chargées de l'accueil.

J'ai donc, une seconde fois alerté, monsieur Marceau LEROUX afin de le sensibiliser sur ce problème qui pourrait faire l'objet d'un contentieux.

Car effectivement l'interprétation des textes à ce sujet est très nuancée. Il a été jugé notamment qu'un défaut d'affichage pouvait être sans influence sur le déroulement de l'enquête du fait qu'il n'avait pas été établi que des personnes intéressées aient pu être empêchées de faire connaître leurs observations.

A cet effet, et afin de permettre une meilleure information du public et d'augmenter les garanties prévues par les dispositions législatives et réglementaires,

Je propose que :

La durée de l'enquête soit prorogée de sept jours, soit jusqu'au vendredi 10 décembre 2021 inclus.

Je demande à Madame la Préfète de bien vouloir lui donner son avis sur cette proposition conformément aux dispositions prévues par l'article L.123-9 du Code de l'Environnement.

Dans cette éventualité, une permanence supplémentaire serait assurée par mes soins **le vendredi 10 décembre 2021, de 14h00 à 17h00**, à la mairie de Bourgneuf.

Je vous prie d'accepter, madame la Préfète, l'assurance de mes respectueux hommages.

Le commissaire enquêteur

Alain BOYRON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Boyron', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.